

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE*ANNEE SCOLAIRE 2024/2025***FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MARS 2025****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 17 ET LE 21 FEVRIER 2025 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENTMOIS DE : **MARS 2025**

- repas x 3,20 € = €
- repas x 3,60 € = €
- repas x 4,70 € = €

semaine 10			
L	M	J	V
3	4	6	7
VA	CA	NC	ES

semaine 11			
L	M	J	V
10	11	13	14

semaine 12			
L	M	J	V
17	18	20	21

semaine 13			
L	M	J	V
24	25	27	28

s. 14
L
31

Nb de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2024/2025

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr**RAPPEL TARIFS**

- 3,20 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,60 € : pour les résidents des autres communes

- 4,70 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents